

## **Dispositions relatives à l'enregistrement en tant qu'infirmière et infirmier de pratique avancée APN-CH** **adopté par le comité le 28.08.2024**

Les présentes dispositions remplacent le règlement d'enregistrement du 19.09.2018. Elles se basent toujours sur les compétences de master de juillet 2018, formulées par un groupe de travail de les hautes écoles spécialisées (HES) à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique. Celles-ci ont également servi de base à la reformulation des compétences dans le cadre des travaux relatifs à l'inscription du niveau Master et de la pratique infirmière avancée APN/IPA dans la loi fédérale sur les professions de la santé en avril 2024.

Pour exercer le(s) rôle(s) d'infirmière et infirmier de pratique avancée, une qualification professionnelle d'infirmière/infirmier est requise. Pour l'enregistrement en tant qu'infirmière et infirmier de pratique avancée APN-CH, le diplôme de qualification professionnelle est consulté et un enregistrement du diplôme auprès de la CRS est exigé.

Les titulaires d'un Master of Science sont par exemple capables de:

- Evaluer les situations des patients et des clients (examiner, diagnostiquer, interpréter correctement) et prescrire des traitements et des soins (de manière indépendante ou en consultation avec des collègues médecins), les exécuter et les référer si nécessaire.
- Acquérir des connaissances de manière systématique et évaluer les problèmes actuels de manière critique.
- Développer de nouvelles approches tirées des connaissances de leur discipline, des études et de leur expérience professionnelle.
- Faire preuve d'une compréhension approfondie de la pratique avancée.
- Appliquer les connaissances issues de la recherche et assumer le leadership dans leur domaine.
- Formuler de nouvelles questions émanant de leur domaine et les traiter de manière systématique.
- Assurer une position de leader au sein de l'équipe intra et interprofessionnelle.

**Modèle A: Master en soins infirmiers avec une orientation sur la pratique avancée**

QUALIFICATION	EXPERIENCE	COMPETENCES	VALIDATION
MScN avec un minimum de 90 ECTS orienté sur la pratique avancée	Réussite et obtention du MSc	- Appliquer des connaissances et des compétences élargies à la population de clients/patients - Assumer le leadership au sein de l'équipe de soins et de l'équipe interprofessionnelle - Appliquer les connaissances en matière de méthodologie de recherche et de pratiques fondées sur des données probantes	- Diplôme d'infirmière/infirmier avec le numéro d'agrément CRS - Diplôme étranger enregistré par la CRS en tant qu'infirmière/infirmier diplômé(e) - Diplôme de MSc - Transcription de la formation avec description des modules
Pratique clinique	Employé(e) depuis au moins 6 mois à 40% dans un rôle d'infirmière/infirmier IPA/APN après l'obtention du diplôme	- Assumer un rôle élargi et approfondi	- Confirmation d'engagement - Description de poste APN/IPA
	Pratique supervisée de 50 heures	- Adopter le conseil - Compléter le champ d'action élargi selon le modèle Hamric et al.	- Formulaire par compétences selon le modèle Hamric et al.

**Remarques:**

Le programme d'études est reconnu s'il comprend au moins:

- des modules de 15 ECTS en pratique clinique avancée (évaluation clinique & interventions cliniques avancées = 3 P (pathophysiologie, pharmacologie, évaluation physique),
- des modules de 10 ECTS en développement organisationnel et gestion de projet,
- des modules d'une valeur de 5 ECTS en gestion spécialisée.

## Modèle B: MSc dans le domaine des soins infirmiers

QUALIFICATION	EXPERIENCE	COMPETENCES	VALIDATION
MSc avec au minimum 90 ECTS <u>sans</u> orientation sur la pratique avancée*	Réussite et obtention du MSc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assumer le leadership au sein de l'équipe de soins et de l'équipe interprofessionnelle</li> <li>- Appliquer les connaissances en matière de méthodologie de recherche et de pratiques fondées sur des données probantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'infirmière/infirmier avec le numéro d'agrément CRS</li> <li>- Diplôme étranger enregistré par la CRS en tant qu'infirmière/infirmier diplômé(e)</li> <li>- Transcription de la formation avec description des modules</li> </ul>
Modules de pratiques cliniques avancées	Cours de formation continue au moins en évaluation clinique et en intervention.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer des connaissances et des compétences élargies à la population de clients/patients</li> </ul>	Certifications de modules de 15 ECTS
Pratique clinique	Employé depuis au moins 6 mois à 40% dans un rôle d'APN/IPA après l'obtention du master	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assumer un rôle élargi et approfondi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation d'engagement</li> <li>- Description de poste APN/IPA</li> </ul>
	Pratique supervisée de 50 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter le conseil</li> <li>- Compléter le champ d'action élargi selon le modèle Hamric et al.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire par compétences selon Hamric</li> </ul>

\*par ex. Gestion des soins, pédagogie des soins, éthique des soins

### Remarques:

Le programme d'études est reconnu s'il comprend au moins:

- des modules de 10 ECTS en développement organisationnel et gestion de projet,
- des modules de 5 ECTS en leadership professionnel.
- **Pour démontrer une aptitude à la pratique clinique avancée, des modules de 15 ECTS en pratique clinique avancée (évaluation clinique & interventions cliniques avancées = 3 P (pathophysiologie, pharmacologie, évaluation physique) doivent obligatoirement être validés.**

## Vérification de l'équivalence

Une qualification professionnelle en soins infirmiers et un master dans d'autres disciplines ne donnent pas droit à l'enregistrement en tant qu'infirmière ou infirmier de pratique avancée APN/IPA. Les professionnels qui estiment que leur Master of Science se rapproche des soins infirmiers peuvent déposer une demande pour laquelle cette hypothèse sera examinée par le comité d'experts.

Les titulaires d'un Master of Arts en soins infirmiers peuvent également déposer une demande, dont l'équivalence sera examinée par la commission d'experts. L'examen portera non seulement sur les compétences professionnelles élargies et approfondies, mais aussi sur les compétences en matière de recherche qui peuvent être acquises dans le cadre du Master of Arts.